asloca Association des locataires

Lausanne, novembre 2026

ASLOCA Régions
Lausanne, Morges,
Nord vaudois, Renens
Rue Jean-Jacques Cart 8
1006 Lausanne

CH83 8080 8004 6798 6206 5
contact@asloca-regions.ch
www.vaud.asloca.ch/regions

À l'attention des membres
de l'ASLOCA Régions

2027 – plus que jamais aux côtés des locataires

Mesdames et Messieurs,
Chères et Chers membres,

Nous avons le plaisir de vous convier à notre prochaine assemblée générale, qui se tiendra le 29 avril 2027, à 19 heures, à la salle de spectacles de Renens (buvette). Vous trouverez l'ordre du jour au verso de la présente correspondance.

Nous vous remettons également la cotisation 2027. Grâce à votre soutien, nous sommes en mesure de continuer à vous assister dans tous les litiges liés à votre bail (congé, loyer initial, contestation de hausse, demande de baisse, défauts, frais accessoires, etc.). Elle nous permet également de porter haut et fort la voix des locataires sur le plan politique. Nous tenons donc à vous exprimer toute notre gratitude pour votre fidélité et la confiance que vous nous témoignez.

La situation des locataires en Suisse ne s'améliore malheureusement pas et nécessite un engagement sans cesse renouvelé de notre association et de ses membres. A cette fin, comme vous le savez, une initiative fédérale «Oui à la protection contre les loyers abusifs» a notamment été déposée et a abouti. Elle sera soumise au vote. Dans l'intervalle, le Conseil fédéral vient d'annoncer vouloir élaborer un contre-projet indirect allant dans le sens des milieux immobiliers en instaurant un système de loyers uniquement fondé sur le marché. Un tel modèle, réclamé depuis des décennies par le secteur immobilier, supprimerait toute limite aux rendements des bailleurs, en particulier ceux des sociétés immobilières, dont l'unique objectif est le profit à tout prix. En temps voulu, il conviendra donc de voter en faveur de l'initiative précitée et de combattre avec la plus grande détermination le projet du Conseil fédéral qui engendrerait une explosion des loyers.

Cela étant dit, nous vous invitons d'ores et déjà à prendre sans attendre toutes les mesures pour obtenir qu'un loyer conforme à la loi vous soit facturé : contestations du loyer initial et des augmentations de loyer, demandes de baisse de loyer. N'hésitez jamais à nous consulter, afin que nous vous aidions à exercer vos droits.

En vous remerciant d'avance pour votre soutien et votre engagement à nos côtés, nous vous adressons, chères et chers membres, nos plus cordiales salutations.

Pour le comité de l'ASLOCA Régions,

Xavier Rubli
Président